

Séance du Conseil Municipal

en date du

23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer, Mme THEVENET Aurélie

Absentes excusées : Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme MATHOU Bénédicte

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Comité consultatif Convention Globale Territoriale*

Alexandra DUCROT fait un compte-rendu de la dernière réunion relative à la mise en œuvre de la Convention Globale Territoriale (CTG). Elle indique que les actions prévues ont été remaniées et que le calendrier de mise en œuvre a été adapté. Certaines actions ont été abandonnées.

Une prochaine réunion est prévue en septembre pour faire le point sur l'avancée des travaux du comité consultatif.

➤ *PEDT*

Alexandra DUCROT indique qu'elle a participé à une réunion sur le suivi du PEDT. Elle rappelle que le dispositif de lutte contre le harcèlement est au cœur du PEDT. Pour cela, des formations ont été mises en place à destination des enseignants et des personnels périscolaires, auxquelles les agents périscolaires de la commune ont participé.

Elle précise qu'un point a été fait sur les différents axes de travail, notamment la communication non violente et la création d'un annuaire des intervenants périscolaires sur le territoire.

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion de bureau du Syndicat avec un prestataire au sujet du projet de réservoir d'eau à St Julien. Elle indique que les résultats des études géotechniques ne sont pas favorables, ce qui peut remettre en cause ce projet en raison du surcoût engendré.

➤ *Comité Consultatif Eau Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait un compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif Eau Assainissement lors de laquelle a été abordé le contrôle des branchements au réseau d'assainissement. Elle rappelle que ce contrôle est obligatoire lors des constructions neuves et qu'il est fortement recommandé en cas de vente. Elle indique qu'un projet de commande groupée entre toutes les communes pour la réalisation de cette prestation est à l'étude. Le coût du contrôle pourra être répercuté au propriétaire.

Dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence Eau Assainissement, une harmonisation des règlements de service est également à prévoir.

Le Comité Consultatif souhaite également engager une réflexion pour définir la date du transfert de compétence qui doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2026, mais qui peut être décidée plus tôt si les conditions sont favorables.

II. REHABILITATION DU PÔLE SPORTIF : POINT SUR LE DEMARRAGE DES TRAVAUX

David BALTHAZARD indique qu'une réunion de préparation du chantier a eu lieu début mai avec les représentants des entreprises Terrideal, Chavany et C'Clot. Cette réunion a permis de faire le point du chantier sur place et de finaliser certains points de détail.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 13 juin prochain.

III. SECTORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 22 novembre 2022, il avait décidé de reverser 100 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour les projets réalisés sur les extensions ou créations de zones d'activités intercommunale, ainsi que pour les équipements publics portés par l'intercommunalité. Il avait alors été prévu qu'un travail soit engagé afin de tendre à une harmonisation des taux sur les zones d'activités.

Aussi, afin d'harmoniser la situation des différentes zones d'activités intercommunale du territoire, il est proposé aux communes disposant d'une zone d'activités intercommunale de sectoriser le taux de taxe d'aménagement afin de le différencier sur les ZAI et de le porter à 5 % sur les 7 zones d'activités du territoire.

Dans la continuité de la démarche engagée en novembre dernier, il est prévu que la taxe d'aménagement perçue sur l'ensemble des zones d'activités intercommunale soit reversée à Charlieu-Belmont Communauté qui assume les charges liées à ces zones.

Le Conseil Municipal approuve la sectorisation de la taxe d'aménagement et le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur la zone d'activité intercommunale sous réserve que l'ensemble des communes concernées adopte la même démarche.

IV. RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE L'ÉPICERIE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le local de l'épicerie fait l'objet d'un bail commercial avec Mme Fanny CANDORE depuis le 13 septembre 2017, suite à la cession du fonds de commerce et du droit au bail par M. DIRIBARNE.

Le bail commercial qui lie la commune et Mme CANDORE avait été conclu le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 9 ans et s'est par conséquent terminé le 31 décembre 2022.

Il convient donc de signer un nouveau bail commercial avec Mme CANDORE à compter du 1^{er} janvier 2023. Monsieur le Maire précise le montant du loyer qui s'élève actuellement à 886,33 € par trimestre, soit 3 545,32 € par an et propose de diminuer ce loyer à l'occasion de la signature de ce nouveau bail afin de favoriser le commerce local et en raison d'une importante baisse des marges de l'épicerie liée à la hausse des charges et du prix d'achat des produits.

Il propose donc au Conseil Municipal de signer un nouveau bail commercial d'une durée de 9 ans avec un loyer de 600 € par trimestre, soit 2 400 € par an.

Le Conseil Municipal approuve la signature de ce bail tel que proposé.

V. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ESPACES-VERTS, VOIRIE ET VIE ASSOCIATIVE

➤ *Commission Espaces-Verts*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion de la commission espaces-verts qui a travaillé sur plusieurs aménagements :

- Le talus en face de la mairie va être réhabilité avec la suppression de la haie du haut et la plantation de plantes vivaces retombantes au-dessus du mur ;
- Des arbres à racines adaptées seront plantés dans le cimetière afin de créer des zones ombragées. Si c'est possible, le caveau d'attente sera enlevé ;
- Le massif situé au carrefour du chemin du Bois Vert et du chemin de la Goutte Barnay sera rénové avec la plantation d'un arbre et l'installation d'une table et d'un banc ;
- Les espaces verts situés sur le parking au bout de la rue de la République seront réaménagés suite au remplacement des points d'apport volontaire
- Le massif situé rue de Bourgogne sera également réaménagé.

➤ *Commission Vie Associative*

Béatrice FARABET relate la réunion de la commission Vie Associative du 27 avril à laquelle un certain nombre d'associations étaient représentées et lors de laquelle il a été fait un point sur les manifestations organisées au 1^{er} semestre 2023.

Elle détaille également les animations de la semaine bleue organisée en lien avec la MJC, la bibliothèque, les écoles et l'association Familles Rurales. Cette semaine se terminera par un spectacle en hommage à Claude Nougaro.

Concernant le critérium du Dauphiné Libéré qui traversera la commune le mercredi 7 juin, plusieurs associations se sont mobilisées pour animer le village. La MJC a prévu de décorer le village en amont sur le thème du vélo et d'installer des banderoles et des fanions. Le jour de la course, des buvettes seront organisées par les associations de l'amicale des sapeurs-pompiers et de la chasse, et un stand crêpes et gaufres sera proposé par la MJC.

➤ *Commission Vie Scolaire*

Alexandra DUCROT informe le Conseil Municipal de la projection du film Mission Régénération qui traite du changement climatique auquel les classes de CM2 de l'école publique et de l'école privée assisteront le 9 juin, le transport et les entrées étant pris en charge par la commune.

Un ciné débat ouvert à tous sera organisé le 9 juin au soir au cinéma Les Halles.

VI. PROGRAMME VOIRIE 2023

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 avril 2023, il avait autorisé le lancement de la consultation pour les travaux du programme voirie dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Chandon.

Il indique que la consultation est en cours et que la date limite de remise des offres est fixée au 2 juin prochain.

Afin de permettre une attribution rapide du marché et ainsi une réalisation des travaux dès cet été, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour la signature du marché avec l'entreprise retenue par la commission d'ouverture et d'analyse des plis, dans la limite des crédits inscrits au Budget 2023, soit 60 781 € TTC.

VII. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la station d'épuration. A l'issue de la consultation, 2 offres ont été déposées sur la plateforme des marchés publics de la Loire. Ces offres sont actuellement en cours d'analyse par le cabinet Secundo dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de ne pas retarder le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre et permettre le dépôt des demandes de subvention avant la fin de l'année, le Conseil Municipal autorise la signature du marché avec l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse dans la limite des crédits prévus au BP Assainissement 2023, soit 94 320 € TTC.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Mise à jour du site Internet

La commission communication fait un point sur les mises à jour à effectuer sur le site Internet de la commune.

Le Maire,
René VALORGE